

Zeitschrift: Revue suisse d'apiculture
Herausgeber: Société romande d'apiculture
Band: 132 (2011)
Heft: 3

Rubrik: SAR

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 23.12.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

**135^e assemblée des délégués du 19 mars 2011, 9 h.
à Lullier, route de Presinge 150, 1254 Jussy/GE****Ordre du jour**

1. Souhaits de bienvenue et ouverture de la 135^{ème} assemblée des délégués de la SAR
2. Contrôle des pouvoirs
3. Désignation des scrutateurs
4. Adoption du procès-verbal de l'assemblée du 20 mars 2010
(voir RSA de mai 2010, pages 14 à 22)
5. Rapport du Président
6. Adoption des rapports publiés dans la RSA de mars 2011
7. Finances
 - comptes 2010
 - rapport des vérificateurs
 - adoption des comptes 2010
 - budget 2011
 - désignation des sections vérificatrices des comptes 2011
8. Concours des ruchers
 - concours 2010
 - remise de la médaille de vermeil
 - concours 2011
 - conditions minimales pour l'organisation du concours et l'attribution de la médaille de vermeil
9. Nomination du comité
 - démission de M. Gilbert Butty
 - nomination d'un membre fribourgeois en remplacement de M. Butty
 - nomination des autres membres du comité
10. Nomination du Président
11. Honorariat
12. Attribution du prix Bertrand
13. Confirmation du lieu de l'assemblée 2012 et organisation 2013
14. Divers
15. La parole aux invités
16. Conférence du Dr Jean-Marc BONMATIN :
Les interactions entre les pesticides et les abeilles, les risques générés par les insecticides
17. Apéritif - repas

Penthalaz, le 26 janvier 2011

BILANS COMPARÉS AU

31.12.2009 31.12.2010

ACTIF

	Francs	Francs
Caisse	1'726.18	385.88
CCP	11'161.47	98'051.47
CCP Euro	3'188.45	2'592.57
BCF c/c 11.10.056965-06	100'621.01	36'713.46
BCF épargne 25 01 122.645-03	79'509.50	79'918.65
BCF épargne 20 50 242.710-06	42'102.25	42'350.90
Obligations de caisse	30'000.00	30'000.00
Titres	1'280.00	1'000.00
BCF, Fonds Bertrand	6'457.60	6'176.05
Annonces à encaisser	5'941.50	6'233.35
Bibliothèque	1.00	1.00
Matériel, diplômes, insignes	5'109.60	9'739.40
Labels	7'066.00	5'060.00
Actifs transitoires	72'609.85	3'363.35
AFC, impôt anticipé à récupérer	1'781.43	1'294.66
Stock livres	560.00	2'136.00
Stock emballages	50.00	50.00
-----	-----	-----
Total de l'actif	369'165.84	325'066.74
=====	=====	=====

PASSIF

Fonds de propagande	63'950.30	63'627.70
Fonds Aide à l'apiculture	19'031.85	18'549.20
Fonds Assurances RC, vols, déprédati	66'724.55	73'942.35
Fonds Bertrand - Réserve	16'457.60	16'176.05
Passifs transitoires	58'496.35	15'028.80
Fonds propres - Capital	144'505.19	137'742.64
-----	-----	-----
Total du passif	369'165.84	325'066.74
=====	=====	=====

COMPTES D'EXPLOITATION COMPARÉS

CHARGES	Cpte No	du 01.01.2009	du 01.01.2010	Budget 2010	Budget 2011
		au 31.12.2009	au 31.12.2010	Francs	Francs
Assemblée des délégués, vétérans SAR	3100	9'130.50	12'480.00	11'000.00	12'000.00
Comité, président, secrétaire	3101	11'555.00	10'417.10	12'000.00	12'000.00
Réorganisation Apiculture	3101.1	6'253.20	0.00	4'000.00	4'000.00
Gérance et loyer	3102	3'000.00	3'000.00	3'000.00	3'000.00
Fournitures de bureau	3103	1'116.35	448.90	1'000.00	1'000.00
Ports	3104	154.50	570.85	600.00	600.00
Téléphones, fax administrateur	3105	267.00	267.00	300.00	300.00
Taxes CCP	3106	159.85	198.55	250.00	250.00
Taxes CCP Euro	3106.1	162.85	112.30	250.00	50.00
Impôts, frais de garde	3107	53.80	53.80	100.00	100.00
AVS, allocation familiales	3108	496.25	864.50	500.00	600.00
Stations d'observations, pesées	3109	1'010.00	1'050.00	1'000.00	1'100.00
Assurance RC	3110	2'999.95	2'494.70	3'000.00	2'500.00
Contrôle du miel, matériel, préposé SAR	3111	14'382.25	13'522.40	13'000.00	10'500.00
Contrôleurs du miel	3112	13'259.20	11'804.65	14'000.00	13'000.00
Frais de la bibliothèque	3113	364.00	554.00	600.00	600.00
Frais de journal	3114	82'490.20	88'910.85	85'000.00	90'000.00
Cotisations à charge	3115	6'534.00	6'602.00	6'400.00	6'600.00
Vulgarisation, conseillers moniteurs-éleveurs	3116	88'915.75	81'035.30	68'000.00	75'000.00
Vulgarisation, préposé SAR	3117	4'156.65	4'684.10	4'000.00	4'200.00
Testages et stations de fécondations	3117.1	0.00	0.00	0.00	18'000.00
Concours des ruchers	3118	612.55	1'899.00	2'000.00	2'000.00
Publicité, matériel	3119	3'146.30	6'289.25	5'000.00	5'000.00
Vols et déprédatrices	3120	1'020.40	1'495.70	3'000.00	2'000.00
Prestation de tiers	3121	3'028.15	2'668.70	1'500.00	2'700.00
Divers, jubilés, représentation	3123	1'925.00	3'892.30	3'000.00	3'000.00
Frais bancaires	3124	248.00	218.80	300.00	300.00
Frais de vente du livre	3125	206.00	174.00	300.00	200.00
Perte de change	3170	0.00	496.67	0.00	0.00
Total des charges		256'647.70	256'205.42	243'100.00	270'600.00

PRODUITS

Cotisations membres sections	3151	126'527.00	126'575.00	124'700.00	126'850.00
Abonnements membres individuels suisses	3152	5'760.00	5'405.00	6'000.00	5'000.00
Abonnements membres individuels étrangers	3153	775.58	501.13	500.00	500.00
Annonces du journal	3154	20'146.70	18'249.50	19'000.00	18'500.00
Intérêts des fonds	3155	2'399.62	1'585.04	1'800.00	1'500.00
Vulgarisation	3156	66'000.00	66'000.00	66'000.00	66'000.00
Testatages et stations de fécondations	3156.1	0.00	0.00	0.00	18'000.00
Recettes contrôle du miel	3157	14'307.25	11'676.45	12'000.00	12'000.00
Recettes publicité, panneaux, sacs	3158	4'200.80	6'726.85	3'500.00	5'000.00
Recettes des labels	3159	10'293.90	9'631.30	8'000.00	8'500.00
Recettes des surprises	3160	4'520.00	5'070.00	4'500.00	4'500.00
Recettes diverses	3161	114.00	1'610.20	100.00	500.00
Recettes vente du livre	3163	2'074.75	2'063.40	1'000.00	1'500.00
Ajustement titres/bénéfice sur vente	3170	190.00	480.00	0.00	0.00
Total des produits		257'309.60	255'573.87	247'100.00	268'350.00
Résultat d'exploitation		661.90	-631.55	4'000.00	-2'250.00

PERTES ET PROFITS

du 01.01.2010 au 31.12.2010

Francs

Francs

Charges Produits

Résultat d'exploitation 631.55

Attributions et prélèvements fonds

Assurances vols, dépréciation	7'217.80	
Fonds propagande & publicité	322.60	
Fonds Aide Apiculture	482.65	
Fonds Bertrand	281.55	

Perte de l'exercice	7'849.35	1'086.80
		6'762.55
	-----	-----
	7'849.35	7'849.35
	=====	=====

Séance du comité SAR du 26 janvier 2011

Le comité SAR a pris connaissance avec satisfaction de la décision du Conseil fédéral d'abandonner le programme d'économie qui aurait potentiellement mis en danger la réussite des projets d'apisuisse.

Il a pris note de la désignation de Georges Gerber comme remplaçant de G. Soland au sein de la commission d'élevage apisuisse ; ce dernier remplace également G. Chételat au sein de la commission d'élevage de la SAR. Le comité félicite G. Gerber et remercie G. Soland et G. Chételat pour le travail accompli ces dernières années.

Le comité a enregistré une candidature pour le prix Bertrand et la proposera pour approbation à la prochaine assemblée des délégués.

La poste suisse émettra le 3 mars un timbre de 85 centimes figurant une abeille butinant une fleur: joli hommage à nos protégées.

Enfin, le comité a appris avec stupéfaction les agissements d'un apiculteur du Jura qui aurait vendu du miel ne répondant pas aux exigences. Il déplore cette conduite malhonnête et reste convaincu que l'immense majorité de nos membres respecte l'ordonnance sur les denrées alimentaires et ne souhaite pas s'exposer à des poursuites judiciaires. A bon entendeur.

Le secrétaire Philippe Treyvaud

ATTRIBUTIONS – PRÉLÈVEMENTS AUX COMPTES – FONDS

Assurances RC, vols, déprédatiōns

Etat au 01.01.2010		66'724.55
Produits	PP - Intérêts: 0.375%	250.20
	Membres des sections	5'888.00
	Surprimés (3160)	5'070.00
Charges	Assurances (3110)	2'494.70
	Vols et déprédatiōns (3120)	1'495.70
		<hr/>
		3'990.40 77'932.75
Solde au 31.12.2010		73'942.35
		<hr/>
		77'932.75 77'932.75
		<hr/>

Fonds Bertrand

Etat au 01.01.2010		16'457.60
Produits	Intérêts BCF	218.45
Charges		<hr/>
		500.00
		<hr/>
		500.00 16'676.05
Solde au 31.12.2010		16'176.05
		<hr/>
		16'676.05 16'676.05
		<hr/>

ÉTAT DES TITRES AU 31 DÉCEMBRE 2010

Part sociale nominative, USP,	1 part	1'000.00
		<hr/>
		1'000.00
		<hr/>

ATTRIBUTIONS – PRÉLÈVEMENTS AUX COMPTES – FONDS

Propagande

Etat au 01.01.2010		63'950.30
Produits	PP - Intérêts: 0.375%	239.80
	Publicité (3158)	6'726.85
Charges		
	Publicité, matériel (3119)	6'289.25
	Frais administratifs (Forfait)	1'000.00
		<hr/>
		7'289.25 70'916.95
Solde au 31.12.2010		63'627.70
		<hr/>
		70'916.95 70'916.95
		<hr/>

Aide à l'Apiculture

Etat au 01.01.2010		19'031.85
Produits	PP - Intérêts: 0.375%	71.35
Charges	Frais de la Bibliothèque (3113)	554.00
		<hr/>
		554.00 19'103.20
Solde au 31.12.2010		18'549.20
		<hr/>
		19'103.20 19'103.20
		<hr/>

OBLIGATIONS DE CAISSE AU 31 DÉCEMBRE 2010

Obligation de caisse, fond Bertrand	3.00% 15.11.2007-14.11.2012	10'000.00
Obligation de caisse, épargne	1.125% 18.11.2009-17.11.2012	20'000.00
		<hr/>
		30'000.00
		<hr/>

Rapport de la commission de vérification des comptes de la SAR pour l'exercice 2010

En notre qualité d'organe de contrôle de la SAR, nous avons procédé au contrôle des comptes arrêtés au 31 décembre 2010.

Ce contrôle a été effectué au domicile du caissier à Ursy.

Il ressort de notre contrôle que :

- ◆ La comptabilité est tenue conformément aux dispositions légales et statutaires. Selon les contrôles effectués par sondages, les écritures comptables et les transactions financières sont attestées par des pièces justificatives aussi bien en ce qui concerne les recettes que les dépenses.
- ◆ Les positions du bilan (actif et passif) au 31.12.2010 sont toutes justifiées et attestées par les pièces justificatives ou inventaires correspondants.
- ◆ Par conséquent, nous proposons à l'assemblée générale du 19 mars 2011 :
 - d'approuver le bilan et le compte de pertes et profits qui présentent une perte d'exploitation de Fr. 631.55 et une perte de l'exercice, après prélèvements et attributions aux fonds, de Fr. 6762.55
 - de donner décharge avec remerciements, au caissier et aux organes responsables de la SAR.

Ursy, le samedi 5 février 2011

Pour les sections vérificatrices :

Genève

Glâne

Gros-de-Vaud

Pascal Crétard Yves Jaquet Gérald Moret

NOUS ACHETONS du Miel Suisse contrôlé

Miel de fleurs + Miel de forêt dès 100 kg

En cas d'intérêt, nous vous ferons parvenir nos conditions d'achat, veuillez prendre contact avec: **Narimpex SA, Biel, tél. 032 355 22 67**

Madame Studer, ou via e-mail: **gstuder@narimpex.ch**

Bibliothèque SAR

Rapport 2010

Comme chaque année, la SAR continue d'alimenter son fonds – dont elle est toujours propriétaire – déposé auprès de la

Médiathèque du Valais

Bibliothèque cantonale

Rue Pratifori 18 – 1950 SION

Tél.: 027 606 45 50 – Site internet: www.mediatheque.ch

qui répondra volontiers à vos demandes de prêt (gratuit, seuls les frais d'envoi du retour sont à la charge de l'emprunteur) ou à toute autre question de votre part. Chacun – membre ou non de la SAR, apiculteur ou non – peut d'ailleurs emprunter un document de notre fonds, aux mêmes conditions.

Notre fonds s'est enrichi cette année de nouveaux titres (livres, CD Roms...) qui complètent la liste déjà fort bien garnie de documents à votre disposition. Vous serez informés dans nos prochaines revues de nos nouvelles acquisitions.

Je tiens aujourd'hui à remercier nos membres qui, année après année, s'occupent de la recherche des nouveautés dignes d'être acquises par la SAR, à savoir: Mmes Hélène Baur, Yolande Droz et MM. Gilbert Duruz et Jakob Troxler. A chacun d'eux vont mes remerciements et je souhaite qu'ils puissent continuer leur activité encore longtemps! Merci aussi à la Médiathèque du Valais pour la qualité de la prestation fournie.

Le nombre de documents empruntés auprès de la Médiathèque du Valais (161 en 2010) est un encouragement pour votre comité à continuer à enrichir notre fonds. C'est d'ailleurs un devoir pour une Société telle que la nôtre que de conserver les documents concernant l'apiculture à travers le monde.

Merci à chacun de vous pour l'intérêt que vous portez aux documents déposés à notre bibliothèque! Que ceux qui n'ont pas encore profité de ce service de la SAR n'hésitent pas à franchir le pas (voir adresses de contact ci-dessus), car enrichir ses connaissances, c'est aussi pouvoir plus partager et échanger avec ses collègues et amis.

La SAR est également intéressée par les anciens documents (livres, revues, ou autres, voire d'anciens appareils ou instruments...) concernant l'abeille et dont les propriétaires veulent se débarrasser. Si vous connaissez un ancien apiculteur ou quelqu'un de sa famille qui désire «mettre de l'ordre au galetas» et se défaire de certains documents, prenez contact avec le soussigné qui fera suivre tout ce qui présente un intérêt auprès de la Médiathèque du Valais.

Je vous souhaite une excellente saison apicole 2011!

Le responsable de la bibliothèque et des archives: François Juilland

Rapport d'activité du Contrôle du miel 2010

Après un long hiver froid, le printemps fut assez beau et sec permettant un bon démarrage pour les colonies.

Au début mai, le froid s'est installé pour presque trois semaines. Il y avait des jours où les abeilles n'ont même pas pu sortir ce qui a provoqué dans les régions à basse altitude une récolte de printemps nulle à faible. Les derniers dix jours de mai furent plus agréables et cela a permis encore une assez bonne récolte dans certaines régions plus tardives.

La récolte de miel d'été, miel de forêt fut bonne même excellente dans certaines régions. On n'avait plus revu cela depuis 1995. Jusqu'à 30 à 40 kg de miel dans certaines, très belles colonies. L'été fut chaud et sec et parfois orageux en montagne ce qui a aussi favorisé la miellée.

Pour cette année 2010, 65 certificats ont pu être délivrés.

A vous chères apicultrices et chers apiculteurs, je vous souhaite une belle saison apicole, une bonne santé à vous et vos abeilles.

Le préposé au contrôle du miel SAR: Ulrich Zaugg

Offrez-vous des outils de qualité:

- tout en acier inoxydable, efficace et solide
- résistant aux traitements aux acides
- également pour ruches DB

Bandes porte-cadres*, dès Fr. 2.40

**Liteaux pour planchettes
de couverture, dès Fr. –50**

**Clous ou vis inox pour porte-cadres
et liteaux**

Nourrisseurs LEUENBERGER

Entrées de ruches WYNA-DELUXE

Grilles Anti-Varroa* 29,7x50x0,9 cm

*dimensions sur demande

JOHO & PARTNER

5722 Gränichen

Tél./Fax 062 842 11 77

Réponse en français 079 260 16 67

www.varroa.ch

NOUS CHERCHONS

pour raison de santé et d'âge,

Couple retraité ou autre,
intéressé par l'apiculture,
le jardinage, le bricolage.

A disposition

app. 4½ p. tout confort,

1^{er} étage, libre automne 2011,
situation tranquille près du centre.
Aide occasionnelle en cas d'absence,
reprise de l'exploitation
apicole 30 ruches, élevage de
reines, nuclei.

André Seiler

route de l'Allex 7

1880 BEX

Tél. 024 463 26 68

Rapport du préposé aux assurances pour l'année 2010

L'année 2010 s'est déroulée sans incident majeur.

Assurance contre le vol et les déprédatations

12 nouveaux cas ont été annoncés à la caisse en 2010, pour un montant d'indemnités de Fr. 1318.40, dont 6 vols, et 4 cas déprédatations, et 2 cas sans suites.



Assurance en responsabilité civile

Aucun cas de sinistre n'est annoncé en 2010.

Compte tenu des désagréments causés par un sinistre, même couvert, je vous souhaite que vous n'ayez pas besoin de mes services en 2011 et vous remercie de votre compréhension.

*Le responsable du dicastère assurances: **Erwin Noirat***

Rapport concernant le compte publicité

Les produits proviennent des recettes du miel contrôlé pour un montant de Fr. 3259.85, de la vente de cabas et de matériel publicitaire pour Fr. 465.-, apisuisse participation à manifestations Fr. 3002.-.

Les dépenses concernent la participation aux frais d'organisation de manifestations (foires, expositions, etc.), la participation à l'acquisition de panneaux pour les expositions et le site Internet pour un total de Fr. 6289.25.

Le détail du «Fonds de propagande» publié avec les comptes annuels résume les mouvements 2010.

*Le préposé: **Gilbert Butty***

Dicastère vulgarisation, sélection et élevage

Rapport 2010

Mesdames, Messieurs,

Comme chaque année, j'ai le plaisir de vous présenter le rapport du dicastère de la vulgarisation, de la sélection et de l'élevage pour 2010.

Je commencerai ce rapport par des remerciements appuyés à nos conseillers apicoles et moniteurs éleveurs, ainsi que – et c'est nouveau – à nos testeurs inclus dans le programme des ruchers de testage. Tous ont fourni depuis quelques années, un effort particulier pour le développement de l'apiculture en général (formation des nouveaux apiculteurs dans les fédérations), pour le développement de la sélection (ruchers de testage au niveau SAR) et de l'élevage (stations de fécondation, fourniture gratuite de couvain aux apiculteurs et cours d'élevage dans les sections).

Par leur activité importante dans les fédérations, les conseillers apicoles sont certainement à l'origine de la progression du nombre de membres de la SAR. Qu'ils en soient remerciés, et surtout que leur motivation reste intacte pour la poursuite de leur activité si importante pour notre apiculture romande. S'investir dans la formation des nouveaux apiculteurs est une tâche passionnante, surtout si cela porte les fruits désirés, ce qui paraît être le cas aujourd'hui.

La sélection et l'élevage sont aussi une part importante de l'activité du dicastère : le maintien et l'intégration de lignées représente un important investissement de la part des moniteurs éleveurs. Les moniteurs éleveurs, en plus d'être les fournisseurs des larves d'élevage à tous nos membres, s'engagent en effet de plus en plus dans la formation des apiculteurs à l'élevage, et cela est une mission importante de leur activité. Les responsables des stations de fécondation et les fournisseurs de souches à mâles des stations sont également à féliciter et à remercier chaleureusement. Surtout ces temps-ci, avec les pertes que l'on connaît, on peut bien s'imaginer le nombre de colonies qu'il faut créer pour pouvoir disposer des souches à mâles de qualité que l'on peut monter en stations. Et le mot «qualité» n'est pas employé au hasard, la commission d'élevage SAR met en effet, malgré les difficultés d'aujourd'hui, toutes ses forces au maintien de la grande qualité des abeilles que la SAR élève depuis 1962, début officiel de la sélection et de l'élevage en Suisse romande, même si notre abeille carnica est présente en Suisse depuis au moins avant la seconde guerre mondiale.

Suite à l'adoption de la motion Gadient, l'OFAG soutient l'élevage des abeilles en Suisse. Stations de fécondation et élevage recevront donc en 2011 les premières aides de la Confédération (pour la SAR: 18'313.25 fr.). Cette «manne fédérale» ne tombe toutefois pas sans conditions... comme ce fut le cas dans le Sinaï! Les associations d'élevage, pour pouvoir en bénéficier, doivent remplir certaines conditions. L'une de ces conditions est la comparaison des performances de reines à travers les ruchers de testage.

Que sont ces ruchers de testage? En bref: un testeur (qui n'est pas obligatoirement moniteur) reçoit 12 reines dont il ignore la provenance et la lignée; il les place en nuclei formés tous de la même façon et les nourrit pour l'hivernage. L'année suivante, il observe les colonies qui ont passé l'hiver et recueille toutes sortes d'informations (douceur, nombre de varroa, comportement hygiénique, récolte, tenue de cadre, résistance à l'essaimage). Ces informations sont recueillies plusieurs fois durant la saison dans un carnet et sont ensuite enregistrées dans le système Beebreed (registre européen des reines d'abeilles, à Berlin). Beebreed analyse et compare ces informations et nous indique quelles sont les meilleures reines testées durant l'année. Cette information est extrêmement importante pour la CE-SAR qui peut ainsi prendre ses décisions en toute connaissance de cause pour les souches à mâles des stations et pour la distribution du couvain aux moniteurs, qui le diffuseront à leur tour.

2010 fut la première année de testage: les reines introduites en 2009, testées en 2010, bénéficient donc des premières subventions en 2011. Comme vous le voyez, cela est assez long et fastidieux, la mise en place des ruchers de testage demande tout de même un peu d'expérience que nous commençons à acquérir. La deuxième série de reines sera testée en 2011. Merci donc aux testeurs qui ont osé se lancer pour cette 1^{ère} année. Nous encourageons les apiculteurs expérimentés et désireux de participer à ce programme à s'annoncer auprès d'un moniteur de leur connaissance qui fera suivre au responsable cantonal, ou alors directement au soussigné.

Nos 6 stations de fécondation ont accueilli durant l'année 6'302 ruchettes de fécondation. Merci à tous les acteurs qui assurent le bon fonctionnement des stations. Nous connaissons la valeur et l'importance de leur travail, aujourd'hui reconnu et aidé par l'OFAG.

Deux excellentes nouvelles concernant les stations de fécondation SAR:

1) Dans sa nouvelle loi sur l'agriculture du 7 septembre 2010, le canton de Vaud reconnaît l'importance de définir des zones de protection des stations de reines d'abeilles, comme cela est déjà le cas en Valais. Les stations de Vermeilley et de l'Hongrin vont donc bientôt bénéficier de la protection de la loi! Bravo et merci aux autorités vaudoises pour leur décision!

2) La fédération d'apiculture du Valais romand a acheté la totalité du terrain de la station de fécondation des Toules: voilà qui assure la pérennité de la station! Bravo et merci à nos amis valaisans!

Le montant total de la vulgarisation SAR pour 2010 s'élève à 85'719.30 fr. Même si ce montant semble important, il faut le relativiser en pensant que ce sont 77 conseillers apicoles et moniteurs éleveurs qui en bénéficient, ainsi que toute l'organisation SAR concernant la vulgarisation et l'élevage.

Durant le mois de novembre, nous avons reçu de Mme Gabriele Soland une lettre de démission du poste de cheffe technique de notre élevage. Le comité SAR lui a adressé ses remerciements pour son activité dans notre groupe et

nous lui souhaitons nos meilleurs vœux pour l'avenir. La CE-SAR étudie la question du conseil scientifique nécessaire à notre activité. Dans l'intérim, M. Charles Maquelin, notre ancien chef technique, qui n'a d'ailleurs jamais cessé de participer à nos travaux, met toujours ses vastes connaissances à notre disposition. Nous l'en remercions vivement, ainsi que M. Eric Marchand et la commission d'élevage SAR pour tout leur travail.

Pour terminer, j'adresse mes remerciements particulièrement à l'OFAG pour son aide et à tous ceux et celles qui se dévouent pour la progression de notre apiculture et de notre élevage !

Une activité importante de nos conseillers apicoles et moniteurs éleveurs pour 2011 sera **de former le plus grand nombre d'apiculteurs possible pour produire des nucléi en remplacement de futures pertes possibles et les reines qui les peuplent.** Chacun, dans sa fonction, voudra bien agir dans ce sens ; c'est à ce prix que nous éviterons des importations d'abeilles... Avec tous les dangers potentiels que cela comporte !

Je vous souhaite une excellente année apicole 2011 !

*Le responsable de la vulgarisation,
de la sélection et de l'élevage :*

François Juillard

Rithner Apiculture à Monthey
souhaite à tous les apiculteurs une excellente saison 2011
et se réjouit de compter à nouveau sur votre fidélité.

Attention aux provisions !

votre partenaire en apiculture, vous conseille, pour la sortie de l'hiver,
de prévenir toute surprise concernant les réserves de nourriture.

Prenez les devants en parant à toute éventualité, tout en stimulant vos colonies avec

MIELO - CANDI

le merveilleux appoint nourricier à base de sucre et de miel
pour un **développement efficace et harmonieux** grâce à ses ressources énergétiques incomparables ; la **solution idéale** qui stimule en douceur, **sans déranger** les abeilles, et surtout **sans provoquer d'excitation** au rucher.

Un bloc dans le nourrisseur ou directement sur le trou du couvre-cadres suffit, durant une dizaine de jours, à leur donner ce « petit coup de pouce » qui va relancer les colonies vers un printemps prometteur.

Toujours à Fr. 6.40 le kg au détail, mais Fr. 6.- par 15 kg
Le carton de 12 barquettes Datant à 1 kg 250 (15 kg) Fr. 90.-
Rabais supplémentaire par 2-4-6 cartons

RITHNER & CIE – Cp 102 – 1870 MONTHEY 1
Route du Chili 29 – Tél. 024 471 21 54

Concours des ruchers

Saison 2011

La Revue suisse d'apiculture de novembre/décembre 2010 vous informait que le concours de ruchers SAR 2011 se déroulera dans la 8^e circonscription. Les membres des sections : L'abeille fribourgeoise, Le Lac, La Broyarde sont appelés à participer au concours de ruchers SAR 2011.

Il est impératif que les points suivants soient respectés : les apiculteurs sont membres de la SAR depuis trois ans révolus, au moins. Possèdent cinq colonies au minimum et présentent toutes les ruches.

L'inscription, qui est gratuite, doit parvenir au président de section jusqu'au 31 mars.

L'ensemble des inscriptions est à faire suivre au président du jury, pour le 15 avril. Après entente avec les sections, deux visites seront organisées par le jury, vers la fin mai pour la première et début juillet pour la deuxième.

Important : Le membre du jury représentant la circonscription et son suppléant doivent être conseillers ou moniteurs. Leurs adresses seront communiquées au président du jury pour le 31 mars.

Chers collègues de la 8^e circonscription, cette opportunité se présente à vous en 2011. Profitez-en et participez à ces joutes apicoles. L'apiculture a grand besoin de gens convaincus et passionnés.

J'attends vos inscriptions et suis à votre disposition pour les compléments d'information.

Le responsable des concours : Erwin Noirat

Rte du Fuet 7 - 2710 Tavannes - Natel : 079 765 42 47

A VENDRE

Nucléi DB 4 cadres

Souche carniolienne pure

Prix avec reine Fr. 180.-

BRUNNER Walty

Route du Bois de Finges 2d

3960 Sierre

Tél. 027 455 23 55 ou 078 614 74 92

A VENDRE

1 extracteur inox 8 c
tangential, manuel

1 maturateur inox 100 kg

1 certificateur solaire

environ 25 ruches 10 et 12 c DB

avec hausses, GR et cadres

ruches et ruchettes de
fécondation

A prendre en bloc Fr. 250.-

Tél. 021 800 31 29 ou 079 753 99 59



Contrôle du miel 2010

	Contrôle exploitation		Echantillons / Annonces		Kg contrôlés annoncés		Labels		Publicité		Total
	Quantité	40.00 Francs	Quantité	3.00 Francs	Quantité	Francs	Quantité	0.10 Francs	Quantité	0.03 Francs	Francs
PRODUITS											
Fédération Neuchâteloise	5	200.00	47	141.00	6678	469.20	8960	896.00	200.30	1'906.50	
Fédération Genevoise	2	80.00	28	84.00	10964	522.50	20478	2'047.80	328.90	3'063.20	
Fédération du Jura Bernois	0	-	4	12.00	2250	178.50	2711	271.10	76.50	538.10	
Fédération du Jura	1	40.00	55	165.00	12550	861.00	12996	1'299.60	376.50	2'742.10	
Fédération Valaisanne	13	520.00	59	177.00	11665	816.90	256	25.60	349.95	1'889.45	
Fédération Vaudoise	28	1'120.00	254	762.00	41701	2'817.60	18381	1'838.10	1'250.85	7'788.55	
Fédération Fribourgeoise	19	760.00	122	366.00	22564	1'583.75	32531	3'253.10	676.85	6'639.70	
	68	2'720.00	569	1'707.00	108372	7'249.45	96313	9'631.30	3'259.85	24'567.60	
Contrôle exploitation		Echantillons / Annonces		Kg contrôlés annoncés		Base		Total			
Quantité	40.00 Francs	Quantité	2.00 Francs	Quantité	Francs	Quantité	50.00 Francs	Frais Indemnités	Francs		
CHARGES											
Fédération Neuchâteloise	5	200.00	47	94.00	6678	134.05	5	250.00	969.30	1'647.35	
Fédération Genevoise	2	80.00	28	56.00	10964	121.55	1	50.00	264.00	571.55	
Fédération du Jura Bernois	0	-	4	8.00	2250	51.00	1	50.00	234.00	343.00	
Fédération du Jura	1	40.00	55	110.00	12550	244.00	2	100.00	349.00	843.00	
Fédération Valaisanne	13	520.00	59	118.00	11665	233.40	7	350.00	469.00	1'690.40	
Fédération Vaudoise	28	1'120.00	254	508.00	41701	792.35	17	850.00	1'059.60	4'329.95	
Fédération Fribourgeoise	19	760.00	122	244.00	22564	452.50	7	350.00	572.00	2'378.50	
	68	2'720.00	569	1'138.00	108372	2'028.85	40	2'000.00	3'916.90	11'803.75	
											12'763.85